

REGLEMENT FINANCIER ETUDIANTS EN BTS 1ère année

Année Scolaire 2019 - 2020

BOURSES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR :

Il est très important d'aller sur le site du crous (www.crous-nantes.fr) **dès maintenant**, pour faire une simulation car les barèmes sont plus intéressants qu'en Lycée.

- **Si vous bénéficiez de bourses, vous devez donner votre notification au secrétariat du Lycée, le plus rapidement possible.**

SCOLARITE

- **Rétribution scolaire + cotisation Enseignement catholique : 1 063 € par an.**

FACTURATION

1 facture annuelle sera établie début octobre ; elle comprendra :

- la scolarité pour l'année
- les autres frais déjà connus (livres, petits matériels ...)

En décembre et en mars, les familles concernées par des frais non prévus à la rentrée (livres, photos scolaires, sorties pédagogiques, repas occasionnels, outillage) recevrons une nouvelle facture ajustée.

En cas de départ anticipé, toute période commencée est due en totalité (scolarité, restauration).

Dates des périodes : 1^{ère} période : Du 2 Septembre au 29 novembre 2019
2^{ème} période : Du 2 Décembre 2019 au 13 Mars 2020
3^{ème} période : Du 16 Mars au 3 Juillet 2020

Modes de règlement :

1) **par prélèvement automatique :**

- Sur la facture annuelle d'octobre, l'échéancier apparaîtra pour l'année complète (9 prélèvements d'octobre à juin). Ces prélèvements seront effectués vers le 8 de chaque mois.
- Chaque facture intermédiaire réajustera cet échéancier.

2) **par chèque :**

- Chaque facture reçue sera à régler à l'ordre de l'OGEC DOM SORTAIS, dès réception.

➤ *Nous vous encourageons à choisir le règlement par prélèvement automatique mensuel : cela permet d'étaler les paiements sur toute l'année.*

REGLEMENT FINANCIER ETUDIANTS EN BTS 1^{ère} année

Année Scolaire 2019 - 2020

RESTAURATION

Rappel : Les repas pris sur le site de l'ESUPEC sont au tarif de 3.25€ pour 2 plats (Entrée+plat ou Plat+dessert) ; ce tarif est prix fixé par le CROUS.

Le repas hebdomadaire pris sur le site du lycée NDBN sera facturé 4,55€ pour 3 plats (entrée +plat +dessert), calcul établi sur la base du tarif CROUS.

Les étudiants souhaitant déjeuner au restaurant scolaire de l'ensemble Dom Sortais de façon régulière le jeudi midi (journée ou les cours sont sur le site de NDBN) doivent en faire la demande au service comptabilité.

Dans ce cas-là, un forfait restauration est calculé en fonction du nombre de jours de cours prévu à la rentrée, sur le site de Beaupréau, pour l'année 2019-2020, soit 118.30€

Ce tarif tient compte des absences pour stages

Le montant sera porté sur la facture annuelle.

Les frais de repas sont déduits seulement suite à des absences dues à des voyages pédagogiques de plusieurs jours, organisés par l'Etablissement.

Un élève non inscrit de façon régulière au restaurant scolaire garde toutefois la possibilité de prendre son repas sur le site. Celui-ci lui sera alors facturé au coût d'un repas occasionnel, soit 6.53€.

La carte magnétique nominative, remise aux étudiants en début d'année, donne accès au restaurant Libault, situé à Beaupréau. Cette carte reste la possession de l'Etablissement et **devra être redonnée en bon état** lorsque l'élève quittera l'Ensemble Dom Sortais. Dans la négative, celle-ci sera facturée au prix de 7.45€.

ACCES ETABLISSEMENT

Pour rappel, pour des raisons de sécurité, l'accès à l'établissement n'est autorisé qu'aux étudiants en possession de leur carte magnétique nominative.

En effet, des bornes d'accès sont installées à l'entrée des différents sites :

- portillons d'entrée
- certaines salles de classe